



COMMUNIQUE DE PRESSE

22/02/2016

## Transition énergétique et mobilité Lancement de l'Observatoire de l'indemnité kilométrique vélo (IKV)

**Sous le parrainage de Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat et d'Alain Vidalies, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, le Club des villes et territoires cyclables et l'ADEME lancent l'Observatoire de l'indemnité kilométrique vélo (IKV).**

*L'indemnité kilométrique vélo (IKV) a pour objectif d'inciter les salariés à se rendre au travail à vélo. Elle a été créée dans le cadre de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, à l'initiative du Club des parlementaires pour le vélo et du Club des villes et territoires cyclables.*

L'observatoire de l'IKV, au sein de l'Observatoire des mobilités actives du Club des villes et territoires cyclables, permet de faire connaître le dispositif et d'aider les entreprises à le mettre en place, de valoriser celles qui s'y engagent et d'établir un suivi de sa mise en œuvre.

Il propose [sur son site Internet :](http://www.villes-cyclables.org/?mode=observatoire-indemnite-kilometrique-velo)  
(<http://www.villes-cyclables.org/?mode=observatoire-indemnite-kilometrique-velo>)

- Un formulaire en ligne que les entreprises peuvent renseigner ;
- Une foire aux questions et un argumentaire présentant les bénéfices de la mobilité à vélo en entreprise ;
- La liste des organisations ayant mis en place l'IKV.

Les données collectées permettront de produire des analyses périodiques sur la mise en place de cette mesure.

D'ores et déjà, sur proposition du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, l'ADEME a conduit deux expérimentations d'évaluation des impacts de cette indemnité. Réalisées en 2014 et 2015, celles-ci ont permis de mettre en évidence une hausse de 50% en quelques mois, puis de 125% en un an de la part modale du vélo pour les déplacements domicile-travail dans les entreprises ayant participé.

Contacts presse:

**Club des villes et territoires cyclables : Claude Lisbonis / CLC**

**Tel : 06 20 67 18 66 – [clc@claudelisbonis.com](mailto:clc@claudelisbonis.com)**

**ADEME : Tel : 01 58 47 81 28 / [ademepresse@havasww.com](mailto:ademepresse@havasww.com)**

**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)** participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Le Club des villes et territoires cyclables**, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien – mode de transport à part entière -, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il est présidé par Pierre SERNE, conseiller régional d'Ile-de-France. [www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)